

Ministère chargé de  
l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception : <i>21.02.2018</i>	Dossier complet le : <i>22.08.2018</i>	N° d'enregistrement : <i>F09218P0073</i>

**1. Intitulé du projet**

Commune de Saint-Tropez / Aménagement de l'esplanade du Nouveau Port

**2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)**

**2.1 Personne physique**

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

**2.2 Personne morale**

Dénomination ou raison sociale : Mairie de Saint-Tropez

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale : M Le Maire Jean-Pierre TUVÉRI

RGS / SIRET : 

2	1	8	3	0	1	1	0	9	0	0	0	1	1
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

 Forme juridique : Collectivité territoriale commune

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

**3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet**

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (CPE, IOTA, etc.))
11. a) et b) Travaux, ouvrages et aménagements en zone côtière	Le projet d'aménagement de l'Esplanade du Nouveau Port de Saint-Tropez est concerné par différents domaines réglementaires dont une Autorisation au titre de la Loi sur l'Eau ; il fera donc l'objet d'un Dossier d'Autorisation Environnementale Unique (DEAU) qui comprendra l'ensemble des pièces communes et spécifiques à chaque domaine.
12. Récupération de territoires sur la mer	
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement	

**4. Caractéristiques générales du projet**

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

**4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition**

L'aménagement de l'Esplanade du port s'inscrit dans une volonté de requalification urbaine de l'entrée de ville (trafics routiers, circulations piétonnes, paysage...), d'une amélioration des conditions d'accueil des navettes maritimes et des conditions de travail des chantiers navals. Pour cela les aménagements vont concerner les secteurs terrestre et maritime.

1. Création d'un petit bassin technique (environ 2 ha) afin d'accueillir les transports maritimes, les bateaux de promenade en mer, les chaloupes de croisiéristes et le Pégase de la DCNS ;
2. Création d'une aire technique (environ 0,5 ha) comprenant une aire de carénage agrandie et aux normes, un hangar comprenant des locaux techniques qui centralisent les chantiers navals et des équipements de levage (darse et grue) ;
3. Déplacement et mise aux normes de la station d'avitaillement ;
4. Restructuration du parking du Port (environ 4 ha) : aménagement paysager, amélioration des circulations et des accès (piétons, automobiles...) ; création de cheminements paysagers, étude de faisabilité d'un parking en sous-terrain.
5. Création d'une gare maritime : regroupement de l'ensemble des acteurs du transport maritime (accueil de qualité des passagers, points de vente, salle d'attente...) et relocalisation du Club house de la Société Nautique et du PC stationnement.

#### 4.2 Objectifs du projet

Suite à un état des lieux des activités actuelles nautiques professionnelles et touristiques dans le port de Saint-Tropez, il a été montré que la commune est confrontée à des conflits d'usage de plus en plus importants compte tenu de la croissance de l'activité économique et touristique et des problèmes de sécurité qu'ils génèrent.

L'un des principaux axes d'amélioration consiste alors à libérer de l'espace dans le vieux port en délocalisant les activités professionnelles vers un secteur dédié qui reste à développer à l'Ouest du port.

Le projet vise également à améliorer les conditions environnementales et de sécurité liées à la cohabitation des activités maritimes et touristiques et au trafic maritime actuel dans le vieux port.

Le projet vise également à mettre aux normes l'ensemble des points critiques existants au travers :

- \* de la centralisation et mise aux normes des différents sites techniques (aire de carénage, grue de levage, ...);
- \* du déplacement et de la mise aux normes de la station d'avitaillement;
- \* de la création de points de collecte de déchets solides et liquides répondant aux critères du cahier des charges "Port Propre".

#### 4.3 Décrivez sommairement le projet

##### 4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet prévoit les travaux suivants :

- la création d'un nouveau bassin portuaire d'environ 13 050 m<sup>2</sup> qui sera protégé par une digue principale d'environ 170 mètres linéaires et une contre-digue d'environ 45 mètres linéaires.
- la construction et l'aménagement d'un terre-plein destiné à recevoir des bâtiments et équipements techniques (travel-lift, aire de carénage d'environ 4 700 m<sup>2</sup>, hangars d'environ 1 900 m<sup>2</sup>, quai de travail, ...),
- l'aménagement d'espaces de stationnement de surface et souterrain avec un parking souterrain d'environ 4 000 m<sup>2</sup> (644 unités réparties sur 4 niveaux) qui permettra de récupérer les places perdues en surface (363 places en moins),
- l'aménagement de cheminements piétons et d'un environnement paysager,
- la création d'une gare maritime,
- le déplacement et l'adaptation des quais d'accueil (avec pontons fixes) pour les sociétés de transport de passagers et pour les chaloupes des paquebots de croisière,
- la création d'un bâtiment pour la Société Nautique, des réseaux divers ...,
- le déplacement de la station d'avitaillement et de l'aire de dépotage sur la nouvelle digue et leur mise aux normes,
- la mise en place du balisage maritime (phare, chenaux, ...) et terrestre (vertical et horizontal).

L'ensemble des travaux seront réalisés en milieu confiné :

- \* en mer grâce à la mise en place d'un filet anti-MES tout autour de la zone d'intervention,
- \* sur terre par la pose d'une clôture adaptée tout autour de la zone de chantier (zone d'intervention + zones de stockage + bungalows, ...).

##### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le petit bassin technique nouvellement créé regroupera :

- Des transports maritimes : liaisons maritimes, promenades et excursions en mer, chaloupes de croisière, dont les accès et la circulation piétonne seront directement et facilement accessibles depuis le parking (pas de conflit d'usage),
- Une station d'avitaillement isolée avec un quai dédié adapté,
- Une zone clôturée accueillant l'aire de carénage agrandie et aux normes (4 700 m<sup>2</sup>) et un hangar (1 900 m<sup>2</sup>) adapté aux besoins des professionnels avec des moyens de levage (darse de levage).
- Une cale de mise à l'eau isolée des zones de circulation piétonne,
- Le navire DCNS,
- Les locaux de la Société Nautique de Saint-Tropez.

L'organisation de ce bassin a été pensée de manière à offrir un espace suffisant pour les différentes activités économiques, tout en limitant l'emprise des infrastructures sur le plan d'eau, compte tenu de la présence d'herbiers d'espèces protégées.

L'objectif étant de s'assurer d'une distance suffisante entre les digues en enrochements et cet habitat protégé mais également pour éviter la navigation des navires au-dessus de l'herbier.

Ce nouveau bassin impliquera une réduction du nombre de places de stationnement en aérien mais la capacité d'accueil des véhicules sera maintenue constante par le parking souterrain de 644 places environ.

L'aménagement de cheminements paysagers, de promenade en surplomb et/ou de belvédères de type estacade, amélioreront la perception du port et du parking pour les usagers.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?***La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).*

Le projet sera soumis à :

- une procédure d'autorisation environnementale unique comprenant :
  - \* une autorisation au titre de la Loi sur l'Eau avec évaluation des incidences NATURA 2000,
  - \* une déclaration au titre des ICPE,
  - \* une dérogation pour destruction d'espèces protégées;
- une extension de la concession portuaire;
- un transfert de gestion du DPM artificiel;
- un permis de construire / Démolir ;
- Mise en compatibilité du PLU.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
-Superficie du petit bassin technique	3 ha
* plan d'eau	1.4 ha
* digues de protection et quais	1 ha
* terre plein aire de carénage et hangar	0.5 ha
-Éloignement herbier de Posidonie	10 m minimum
-Taille maximale des bateaux accueillis	30 m
-Nombre de places de stationnement parking souterrain	644 u

**4.6 Localisation du projet****Adresse et commune(s) d'implantation**

Esplanade du Nouveau Port  
Commune de Saint-Tropez  
Golfe de Saint-Tropez

**Coordonnées géographiques<sup>1</sup>**

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 6 ° 37' 56" 70 Lat. 43 ° 16' 14" 83

Point d'arrivée :

Long. 6 ° 37' 54" 42 Lat. 43 ° 16' 10" 06

Communes traversées :

Uniquement la commune de Saint-Tropez

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6****4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**Oui Non **4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**Oui Non **4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

La création du petit bassin technique se fait dans le prolongement du port de Saint-Tropez qui se compose de 2 bassins portuaires :

- le Vieux port à l'est créé au XIXème,
- le nouveau bassin créé en 1969.

Une déclaration d'existence est déposée en 2010 avant la réhabilitation du Môle Jean Réveille et la création de la Promenade piétonne. Ces travaux ainsi que tous ceux visant la réhabilitation des quais et des pontons ont fait l'objet de demande d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau.

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Saint-Tropez présente trois ZNIEFF : • ZNIEFF terrestre de type I n°83-100-117 : Cap de Saint-Tropez, • ZNIEFF marine de type II n°83-022-000 : Plage et herbier de posidonies de Pampelone, • ZNIEFF marine de type II n°83-023-000 : Cap de Saint-Tropez. La plus proche se situe à plus de 2,5 km à l'est du port.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Saint-Tropez
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	• 1 site inscrit correspond au bassin portuaire du port de Saint-Tropez : le site n° 93183004 « Port de Saint-Tropez et abords, côté ouest du port », • 3 sites inscrits se situent à proximité, voire en contact direct : o le n° 93183002 « Abords de la Citadelle de Saint-Tropez », o le n° 93183022 « Portion de littoral dite "La Pointe" à Saint-Tropez », o le n° 93183043 « Presqu'île de Saint-Tropez ».
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de SAINT-TROPEZ est située : * en zone 2, sismicité faible, * en zone exposée aux risques littoraux : érosion et submersion marine (hauteur 2.50 m NGF), * en zone aléa faible retrait/gonflement des argiles .
Dans un site ou sur des sols pallués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 site inscrit correspond au bassin portuaire du port de Saint-Tropez : le site n° 93183004 « Port de Saint-Tropez et abords, côté ouest du port »,</li> <li>• 3 sites inscrits se situent à proximité, voire en contact direct : <ul style="list-style-type: none"> <li>o le n° 93183002 « Abords de la Citadelle de Saint-Tropez »,</li> <li>o le n° 93183022 « Portion de littoral dite "La Pointe" à Saint-Tropez »,</li> <li>o le n° 93183043 « Presqu'île de Saint-Tropez ».</li> </ul> </li> </ul>
<b>Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un SIC (Site d'Importance Communautaire) est délimité sur la commune de Saint-Tropez, le site n°FR9301624 " Corniche varoise " réglementé par un DocOb finalisé en 2013. Cette zone protégée est éloignée de plus de 3 km à l'est du port de Saint Tropez où ont lieu les travaux.
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site classé n°93C83033 « Le plan d'eau et les terres-pleins du port de Saint-Tropez » correspond au vieux bassin du port de Saint-Tropez actuel.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La création de la digue de protection et de la contre-digue vont nécessiter des enrochements d'apport issus de carrière.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le petit bassin technique sera aménagé sur une zone présentant de petites tâches en régression de trois espèces protégées : * Posidonia oceanica, * Cymodocea nodosa, * Zostera noltii. Par contre le projet reste éloigné de l'herbier dense de Posidonie (10 m minimum).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les Herbiers de posidonies (Posidonion oceanicae) sont un des habitats prioritaires et une des espèces inscrites au formulaire standard du site Natura 2000 " Corniche varoise ".

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet prévoit l'aménagement de l'Esplanade du port et une réorganisation des activités portuaires, qui va entraîner des changements le long des quais ouest du vieux port (Quai de l'Epi et qual H. Bouchard).
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet de création du petit bassin technique va entraîner une extension du Nouveau Port vers l'ouest sur un espace naturel marin.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le littoral de Saint-Tropez longeant le port de Saint-Tropez est concerné par les risques littoraux : érosion et submersion marine.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet prévoit une adaptation et une réorganisation des activités portuaires entraînant des modifications des déplacements des professionnels mais également des piétons (navettes à passagers). Le parking sur l'Esplanade fait également l'objet d'une réorganisation des voies de circulation.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les activités sur le nouveau bassin sont actuellement existantes sur le port, il n'y a pas de création de nouvelle source de bruit, seulement un déplacement vers l'ouest.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les activités sur le nouveau bassin sont actuellement existantes sur le port, il n'y a pas de création de nouvelle source d'odeurs, seulement un déplacement vers l'ouest.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les activités sur le nouveau bassin sont actuellement existantes sur le port, il n'y a pas de création de nouvelle source de vibrations, seulement un déplacement vers l'ouest.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les activités sur le nouveau bassin sont actuellement existantes sur le port, il n'y a pas de création de nouvelle source lumineuse, seulement un déplacement vers l'ouest.
Emissions	Engendre-t-il des rejets atmosphériques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les activités sur le nouveau bassin sont actuellement existantes sur le port, il n'y a pas de création de nouvelle source de rejet atmosphérique.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les activités sur le nouveau bassin sont actuellement existantes sur le port, il n'y a pas de création de nouvelle source de rejet liquide. Les exutoires existants ont été pris en compte et intégrés au projet.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les activités projetées ne sont pas de nature à produire des effluents. L'ensemble des eaux de ruissellement des nouveaux aménagements seront collectées puis traitées avant d'être rejetées dans le milieu naturel.
	Engendre-t-elle la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les activités sur le nouveau bassin sont actuellement existantes sur le port, il n'y a pas de création de nouvelle source de déchets. Les activités à risque de pollution du milieu (aire de carénage, station d'avitaillement) seront implantées sur des plateformes adaptées, en mesure de collecter puis de traiter les eaux de ruissellement potentiellement polluées.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet a été pensé de manière à s'intégrer au mieux dans son environnement actuel mais également vise à améliorer certains secteurs visuellement moins esthétiques tels que le parking ou les zones d'activités techniques (aire de carénage, zone de levage, ...) et à terme les chantiers navals dans le vieux port.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet prévoit la création d'un nouveau bassin d'activités sans créer de nouvelles activités et dans le prolongement du port actuel.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Mesures de réduction ou de suppression liées aux travaux

- Mesures spécifiques au chantier : \* Récupérer et évacuer vers des lieux adaptés les eaux souillées et les déchets ; \* Limiter le gabarit des engins de chantier ; \* Limiter et adapter les sources lumineuses ; \* Choisir judicieusement les entreprises qui réaliseront les travaux (ces dernières devront justifier de leurs méthodes de travail au regard de la réduction des nuisances sur l'environnement).
- Baliser les zones de travaux sur terre et en mer.
- Mettre en place une organisation et des systèmes assurant la protection de l'environnement terrestre et marin (confinement des zones d'intervention, suivi de la turbidité, implantation des zones de chantier sur une structure imperméable, gestion des engins et des déchets, ...).
- Programmer et organiser les interventions hors période de forte fréquentation et intervenir de manière à limiter les gênes des riverains et des activités alentours pour les maintenir (expl : le décalage provisoire de l'estacade servant de débarcadère).

Mesures de réduction ou de suppression liées à la consommation des habitats

- Organiser les plans d'eau et l'Esplanade afin d'optimiser et sécuriser l'ensemble des activités, la navigation autour et dans les bassins portuaires et la circulation terrestre (véhicules et piétons).

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet de reprise de l'aménagement de l'Esplanade du Nouveau port de Saint-Tropez va permettre de mieux organiser les activités techniques, situées principalement sur les quais du Vieux port, et ainsi de faciliter et sécuriser le flux des non professionnels ; le Vieux port étant également une centralité touristique.

Le regroupement des activités techniques dans un bassin spécifique et aux infrastructures adaptées est favorable à l'objectif de la sécurisation du port tout en évitant les risques de pollution du milieu naturel marin et la dégradation de l'herbier dense de Posidonie dit herbier du Pilon. Pour autant compte tenu de leur localisation, la création de ce petit bassin sera responsable de la dégradation de tâches d'espèces protégées ; des mesures spécifiques seront alors mises en place. L'élaboration d'une évaluation environnementale permettrait de présenter ces impacts et mesures mais surtout les effets positifs de ce projet communal.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

**8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire**

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

**9. Engagement et signature**

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus:

Fait à: Saint-Tropez

le: 20 Février 2018

Signature:

*S. T. O.*  
  
Jean Pierre TUVÉRI



1944

1944

1944

